



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2689

OBJET

**Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande
pour des investigations de reconnaissance des sols et des études
géotechniques pour la période 2024-2027**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

Excusés : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,

Absents : Henri BENABENT, Christian LOUBET

Procurations : Raymond BERDOU donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Marc SANCHEZ
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Secrétaire de séance : Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet des investigations de reconnaissance des sols et des études géotechniques pour la période 2024-2027.

Considérant que l'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant qu'il est renouvelable 3 fois.

Considérant que l'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel de 15 000,00 euros HT et un montant maximum annuel de 125 000,00 euros HT.

Considérant que les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 4 septembre 2023.

Considérant que sept entreprises ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- ABO-ERG GEOTECHNIQUE
- ALIOS PYRENEES
- SEMOFI
- GEOTEC
- GINGER CEBTP
- TERREFORT SAS
- VINIRE

Considérant que les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- Prix des prestations..... 55 %
- Valeur technique des prestations..... 45 %

Considérant qu'au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 10 octobre 2023, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a demandé à la Direction technique une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Considérant qu'au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 décembre 2023, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse de la société ALIOS PYRENEES.

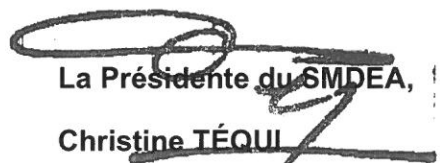
Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE,**

Ladite analyse

- **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer l'accord-cadre à bons de commande pour des investigations de reconnaissance des sols et des études géotechniques pour la période 2024-2027, ainsi que tous les documents lui afférant.


La Présidente du SMDEA,
Christine TÉQUI